



53400 CRAON

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Christophe LANGOUËT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

09 OCTOBRE 2024
DP-n°2024-10/33-19°

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10,
Vu la délibération n°2023-10/138 du Conseil communautaire, en date du 09 octobre 2023, relative aux délégations consenties au Président, et notamment :

Le **19°** relatif aux **CESSIONS/ACQUISITIONS DE BIENS IMMOBILIERS INFÉRIEURS A 200 000 €HT**
Acquisitions d'un bien immobilier dans le cadre d'une opération budgétairement programmée.

Considérant :

- La nécessité de régulariser une situation foncière préalablement à la vente d'un ensemble immobilier située 2 Place Volney - 4 rue Lecomte à Craon.
- Le fait qu'une parcelle enherbée d'une contenance de 65 m², cadastrée AM 1143, propriété de la Commune de Craon est incluse dans un ensemble immobilier, propriété de la Communauté de communes du Pays de Craon.
- La décision du Conseil municipal de Craon, par délibération n°CM-2024-082 en date du 02 octobre 2024, de céder à titre gracieux le terrain sus-cité de 65 m².

DÉCIDE

Article 1 :

- **de procéder à l'acquisition**, à titre gracieux, du terrain sis 2 Place Volney - 4 rue Lecomte - 53400 Craon, parcelle numérotée AM 1143 suite à la division parcellaire effectuée en date du 05/07/2023 par le cabinet Harry LANGEVIN, géomètre, d'une surface totale de 65 m².
- **de procéder** au règlement des frais d'acte notarié.

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Article 3 :

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

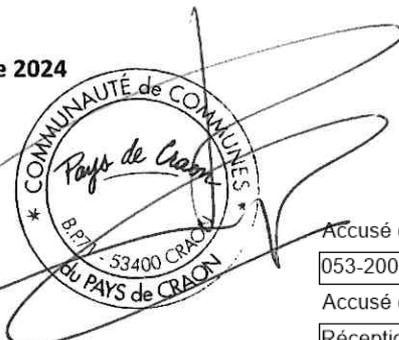
Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- ↳ La Sous-préfecture de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- ↳ La Trésorerie de Château-Gontier-sur-Mayenne.

Fait à Craon, le 09 Octobre 2024

Le Président,

Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20241009-DP2024-10-33-19-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024
Publication : 10/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

